

Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)

RAPPORT DE SUIVI DE L'EXECUTION DU BUDGET AU 31 MARS 2020



Groupe Thématique Affaires Sociales :

Elisée EDJE
Flavien GBAGUIDI

Juillet 2020

SOMMAIRE

Liste des figures	3
Sigles et abréviations	4
Résumé	5
Introduction	6
I. Contexte de mise en œuvre du PTA 2020 du MASM	7
1) Principaux défis du MASM	7
2) Changements intervenus au MASM	9
II. Présentation des programmes et allocations du MASM pour l'année 2020	9
1) Les différents programmes	9
2) Allocation par programme	10
3) Répartition des allocations par département	11
4) Source de financement	14
III. Point d'exécution du budget du MASM au premier trimestre 2020	14
1-Exécution par nature économique	14
2) Exécution par programme	15
3) Niveau d'exécution des dépenses sociales prioritaires	18
IV. Difficultés rencontrées dans l'exécution du PTA au MASM au 1er trimestre 2020	18
1) Les difficultés liées aux dépenses sociales prioritaires	18
2) Les impacts du COVID-19 sur la mise en œuvre du PTA 2020	19
V- Stratégie et mesures correctrices envisagées ou mise en place pour améliorer l'exécution du PTA au prochain trimestre	19
Conclusion	20

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des allocations du MASM par programme budgétaire (en millier de FCFA)

Graphique 2 : Répartition des Allocations par nature de dépenses économiques

Graphique 3 : Présentation des allocations par département

Graphique 4 : Répartition des appuis aux CPS en 2019-2020.

Graphique 5 : Part du PIP par rapport aux fonctionnements dans le budget 2020

Graphique 6 : sources des financements du budget 2020 du MASM

Graphique 7 : Exécution par nature économique des dépenses du MASM.

Graphique 8 : Exécution par programme/ 1

Graphique 9 : Exécution par programme/ 2

Graphique 10 : Exécution par programme/ 3

Graphique 11 : Exécution par programme budgétaire/synthèse.

Graphique 12 : Comparaison des niveaux d'exécution entre 2019-2020.

Graphique 13 : Niveau d'exécution des dépenses sociales prioritaires 2019-2020

Définition des Sigles et Acronymes

ABS : Achat de Biens et Services

AGR : Activités Génératrices de Revenus

CDMT : Cadre de Dépenses à Moyen Terme

CPS : Centres de Promotion Sociale

DAF : Direction Administratif et Financier

DDAS : Direction Départementale des Affaires Sociales

DIP : Direction de l'Informatique et du Pré-archivage,

DP : Dépenses de Personnel

DPP : Direction de la Programmation et de la Prospective

DPPD : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses

FASN : Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale

FNM : Fonds Nationale de la Microfinance

MASM : Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance

ODD : Objectifs de Développement Durable

OFFE : l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant

OSC : Organisations de la Société Civile

PAG : Programme d'Actions du Gouvernement

PAP : Projets Annuels de Performance

PDC : Plan de Développement Communal

PPCV : Programme de Protection des Couches Vulnérables

PIP : Programme d'Investissements Publics

PTA : Plan de Travail Annuel

SFD : Systèmes Financiers Décentralisés

SGM : Secrétariat Général du Ministère,

SIGFiP : Système Intégré de Gestion des Finances Publiques

SSS : Services Sociaux Spécialisés

TEF : Taux d'Exécution Financière

TEP: Taux d'Exécution Physique

UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Résumé

Le suivi budgétaire du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) dont il est question dans ce document couvre la période allant du 01 janvier 2020 au 31 mars 2020 soit trois mois et a pour but, le suivi et l'analyse de l'exécution des budgets sectoriels et des dépenses sociales prioritaires. Elle s'inscrit dans le cadre du partenariat entre SWB et l'UNICEF dans le domaine de la budgétisation sensible aux enfants. Il détermine les raisons pour lesquelles certains objectifs sont (ou non) atteints, afin de tirer des leçons qui pourront être valorisées pour la suite de la mise en œuvre du budget et du PTA du MASM.

Les principaux utilisateurs du suivi budgétaire à fin mars 2020 de MASM sont prioritairement : le MASM, l'UNICEF et Social Watch Bénin. D'autres acteurs intéressés et impliqués dans la cause des enfants peuvent aussi l'utiliser ; sans oublier tous les autres partenaires techniques et financiers qui travaillent sur les thématiques des affaires sociales et des enfants.

Ce suivi est conduit en cinq grandes phases : (i) la première phase analyse le contexte de mise en œuvre, (ii) la deuxième phase présente les différents programmes et allocations de MASM au titre de l'année 2020, (iii) la troisième phase expose le point d'exécution du budget à fin mars 2020, les (iv) et (v) phases s'intéressent respectivement aux difficultés rencontrées, aux stratégies et mesures correctrices envisagées ou mise en place pour améliorer l'exécution du PTA au prochain trimestre.

Démarche méthodologique

La rédaction du présent rapport est faite selon une approche participative et subdivisée en trois grandes étapes :

➤ ***Revue documentaire***

Elle consiste à s'informer sur les contours du budget (allocation, exécution et suivi) à travers différents documents tels que la loi des finances ; le PAG, le PTA, les rapports d'exécutions budgétaires... Elle a duré sur toute la période de l'activité.

➤ ***Collecte de données sur l'exécution du budget au premier trimestre avec un accent sur les dépenses sociales prioritaires et les impacts du COVID***

Elle s'est déroulée en deux temps. Dans un premier temps, un outil de collecte de données a été envoyé aux différents ministères. Il a été renseigné et renvoyé aux Groupes Thématiques. Dans le second temps, il a eu des entretiens entre les parties. Ces entretiens ont permis de confirmer ou d'infirmer certaines informations issues de la revue documentaire.

➤ ***Elaboration du rapport***

La rédaction du rapport fut la dernière étape du travail. Elle a consisté à faire la synthèse des différentes informations reçues (de la revue documentaire ou des entretiens), de les analyser et de les interpréter afin de dégager les écarts entre prévisions et réalisations. Il finit par des propositions de pistes de solutions pour corriger les dysfonctionnements observés.

Introduction

L'UNICEF et Social Watch Bénin ont conclu un partenariat dans les domaines des budgets sensibles aux enfants, de la redevabilité et de la participation des communautés au processus de développement afin d'amener les Organisations de la Société Civile (OSC) à s'impliquer dans le plaidoyer pour un budget équitable en faveur des enfants tant au niveau national que local. Grâce à ce partenariat, le réseau mène des activités de suivi budgétaire au niveau de trois secteurs sociaux que sont : l'éducation, la santé et les affaires sociales.

Le suivi du budget sensible aux enfants par les OSC passe par l'analyse périodique des allocations affectées aux différents secteurs ci-dessus cités et leurs niveaux d'exécution pour un plaidoyer efficace basé sur des données fiables et une collaboration avec les administrations publiques responsables de l'exécution des actions liées à ces ressources. C'est dans ce cadre que Social Watch Bénin réalise l'analyse du niveau d'exécution des dépenses publiques inscrites au budget de l'Etat pour le compte du premier trimestre de l'année 2020 dans le secteur des affaires sociales.

Au cours de cette étude, il s'est agi dans un premier temps de collecter les données budgétaires liées aux différentes allocations du Budget National au MASM (le PTA 2020, le PAP 2020, le DPPD 2020-2022, le Budget du MASM). Ensuite, les informations liées à l'exécution financière et physique de ces allocations au 31 Mars 2020 ont été collectées (point d'exécution du budget par programme au 31 03 2020 ; le point au 31 mars 2020 des dépenses du MASM généré par le SIGFiP ; rapport d'exécution des PIP MASM au 31mars 2020

Entre autres, le rapport s'articule autour des points suivants :

- Présentation du contexte de mise en œuvre du PTA 2020 du MASM
- Présentation des allocations du secteur pour l'année 2020 ;
- Exécution des dépenses au premier trimestre 2020 ;
- Présentation du niveau de performance ;
- Difficultés rencontrées ;
- Analyse des résultats et la
- Conclusion.

I. Contexte de mise en œuvre du PTA 2020 du MASM

Depuis avril 2016, le Bénin évolue dans un contexte socio-politique marqué par d'importantes réformes au sommet de l'Etat. Cette kyrielle de réformes n'a épargné aucun secteur ou département de l'administration centrale. Le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ne déroge pas à la règle. Son PTA 2020 s'inscrit dans ce contexte de réorganisation du portefeuille ministériel qui a subi des mutations sur les cinq dernières années. Le décret de sa création lui confère comme mission, la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de famille, de solidarité nationale, de Microfinance et d'égalité des chances, conformément aux lois et règlements en vigueur au Bénin et aux visions et politiques de développement du Gouvernement.

Pour réaliser cette mission, le ministère s'est doté des documents à savoir : le document de planification stratégique, le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et de documents de planification opérationnelle que sont le Projet Annuel de Performance (PAP) et le Plan de Travail Annuel (PTA). Ces différents documents présentent :

- Les enjeux et défis du secteur des affaires sociales et de la Microfinance au Bénin et,
- Les différentes mutations qui sont intervenues dans le secteur.

1.1 Principaux défis au MASM

Le MASM met en œuvre différentes politiques en lien avec la mission qui lui est assignée à travers sa position de Chef de file du secteur des Affaires sociales et de la Microfinance.

A cet effet, les outils de planification et de suivi à élaborer ou élaborés pour la période 2020-2022 sont les suivants¹ :

- le Plan Stratégique du Ministère ;
- le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) ;
- le Projet Annuel de Performance (PAP) ;
- le Rapport Annuel de Performance;
- le Plan de Travail Annuel (PTA) ;
- le rapport d'exécution du PTA au premier semestre ;
- le rapport d'exécution du PTA au second semestre et
- l'annuaire statistique.

¹ Projets Annuels de Performances 2020/MASM

Les aspirations du Ministère en charge des Affaires Sociales et de la Microfinance que véhiculent ces documents de politiques ont été exprimées à travers deux Plans stratégiques qui servent d'outils de planification au sein de ce ministère à savoir : le Plan Stratégique (2013-2017) du MFASSNHPTA et le Plan stratégique (2012-2016) du MCMEJF. Ces deux plans ont atteint l'échéance prévue pour la fin de leur exécution et sont déjà évalués. Un nouveau plan est en exécution.

Quant aux enjeux et perspectives du MASM², ils sont liés aux aspects ci-après

- La gouvernance (meilleure gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles du ministère) ;
- La performance du ministère (coordination, suivi-évaluation, efficacité et efficience) ;
- Préserver la cohésion familiale à travers la mise en œuvre des programmes de promotion sociale ;
- Rendre l'environnement favorable à l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes... ;
- Assurer le rôle essentiel et déterminant des personnes vulnérables dans la transformation du Bénin ;
- Rendre effective l'autonomisation et l'intégration sociale des personnes vulnérables ;
- Promouvoir l'inclusion financière des populations.

Les défis du secteur sont liés dans un premier temps aux ambitions inscrites au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) et qui sont arrimées aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et dans un second temps aux bénéficiaires finaux.

- le Gouvernement a mis en place un système de « renforcement des services sociaux de base sous trois dimensions prenant en compte notamment : (i) la restauration de l'Autorité de l'Etat et des valeurs éthiques, (ii) l'amélioration du système d'utilisation des compétences et des conditions de travail, et (iii) le renforcement de la qualité des services publics ;
- En ce qui concerne les défis liés aux bénéficiaires finaux du secteur, nous avons : l'accessibilité des couches vulnérables aux services sociaux de base, la promotion des valeurs familiales, la promotion de l'égalité et l'équité du Genre, le développement de l'industrie de la Microfinance pour un accès adéquat et durable des populations aux facteurs de production et le renforcement de l'encadrement du secteur de la Microfinance. En réponse à ces défis, le Gouvernement propose entre autres mesures, l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain. Ce Projet phare permettra en partie de répondre aux besoins en

² Projets Annuels de Performances 2020/MASM

extension de la sécurité sociale au secteur informel, en accès universel aux soins de santé, en accès aux microcrédits.

1.2 Changements intervenus au MASM

L'élément majeur du MASM à noter au titre de 2020 reste le renforcement de l'enveloppe budgétaire par rapport à l'année 2019 qui est passé de 6 173 013 à 7 700 996³ (en millier de FCFA). Ce renforcement budgétaire permettra en gros d'insuffler un nouveau dynamisme à ce portefeuille ministériel et contribuer ainsi à sa visibilité.

Nous reviendrons sur le contenu de ce budget à travers la présentation des différents programmes et les allocations liées.

II. Présentation des programmes et allocations du MASM pour l'année 2020

Nous présenterons ici, aussi bien les différents programmes du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance que les allocations.

2.1 Les différents programmes

Programme 1 « Pilotage et Soutien aux Services », vise à améliorer la gouvernance et la performance du ministère. Il a pour objectifs spécifiques de (i) coordonner les actions du Ministère ; de (ii) gérer efficacement les ressources du Ministère ; (iii) de gérer le système d'information du Ministère. La mise en œuvre de ce programme appelle la réalisation des actions suivantes :

- Pilotage et coordination du Ministère ;
- Planification, programmation et suivi-évaluation des actions du Ministère ;
- Gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère ;
- Gestion du système d'information et de communication sur l'action du Ministère.

Ce programme soutient l'Administration du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) dans l'offre du service qui est le sien.

Programme 2 « Promotion Socio-économique des Couches Vulnérables » contribue à l'amélioration du bien-être des couches vulnérables à travers ses objectifs spécifiques que sont : (i) renforcer le système de protection sociale et (ii) promouvoir les valeurs familiales et le genre. L'atteinte de ses objectifs nécessite la mise en œuvre des activités à savoir :

- renforcement des services sociaux et des mécanismes durables de protection sociale ;
- renforcement du développement des espaces publics de protection sociale ;

³ Loi des finances 2020/ MASM /DPP

- renforcement des leviers familiaux et promotion du genre.

Il est mis en œuvre par la Direction Générale de la Famille et des Affaires Sociales (DGFAS) et trois structures sous tutelle que sont : le Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale (FASN), l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE) et l'Autorité Centrale en matière d'Adoption Internationale en République du Bénin (ACA)

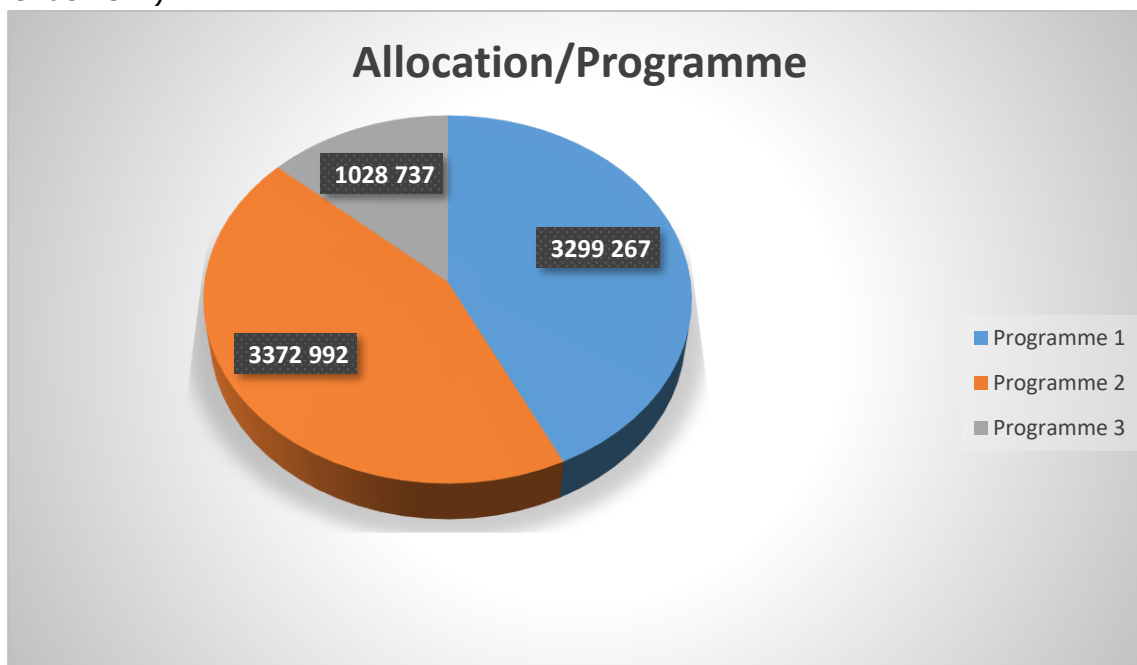
Programme 3 « Développement de l'industrie de la Microfinance » vise essentiellement à favoriser l'accès aux services financiers à tous. Pour atteindre cet objectif, le MASM prévoit : (i) professionnaliser le secteur de la Microfinance et (ii) accroître les opportunités/services offerts aux SFD. Les actions identifiées pour relever ces défis sont :

- professionnalisation des acteurs du sous-secteur de la Microfinance et
- diversification et disponibilité des services des SFD.

Le programme de développement de l'industrie de la Microfinance est mis en œuvre par la Direction Générale de la Microfinance (DGM) et une structure sous tutelle à savoir le Fonds Nationale de la Microfinance (FNM). Il a pour finalité de favoriser l'accès à tous aux services financiers.

2.2 Allocation par programme

Graphique 1 : Répartition des allocations du MASM par programme budgétaire (en millier de FCFA)

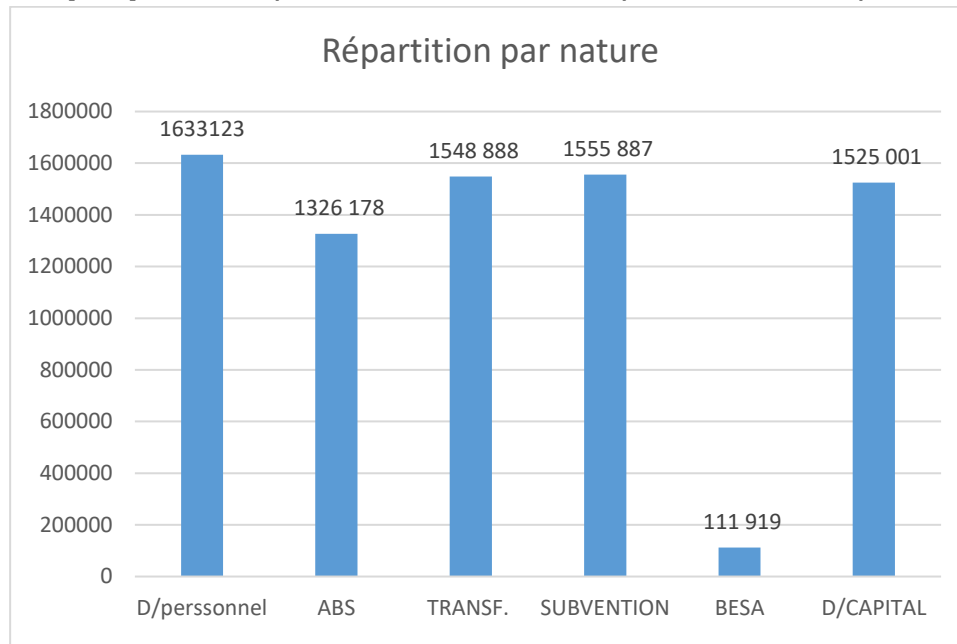


Source : PAP-MASM-2020/version finale avant revu 30/06/2020.

A l'analyse de ce tableau, il ressort que le programme 2 « Promotion Socio-économique des Couches Vulnérables » reçoit 43,80% des ressources du MASM ; programme qui vise à contribuer à l'amélioration du bien-être des couches vulnérables.

Quant aux programme 1 «Pilotage et Soutien aux Services», et programme 3 « Développement de l'industrie de la Microfinance» ; ils recueillent respectivement 42.84% et 13.36 % du budget alloué au portefeuille ministériel pour le compte de l'année 2020.

Graphique 2 : Répartition des Allocations par nature de dépenses économiques



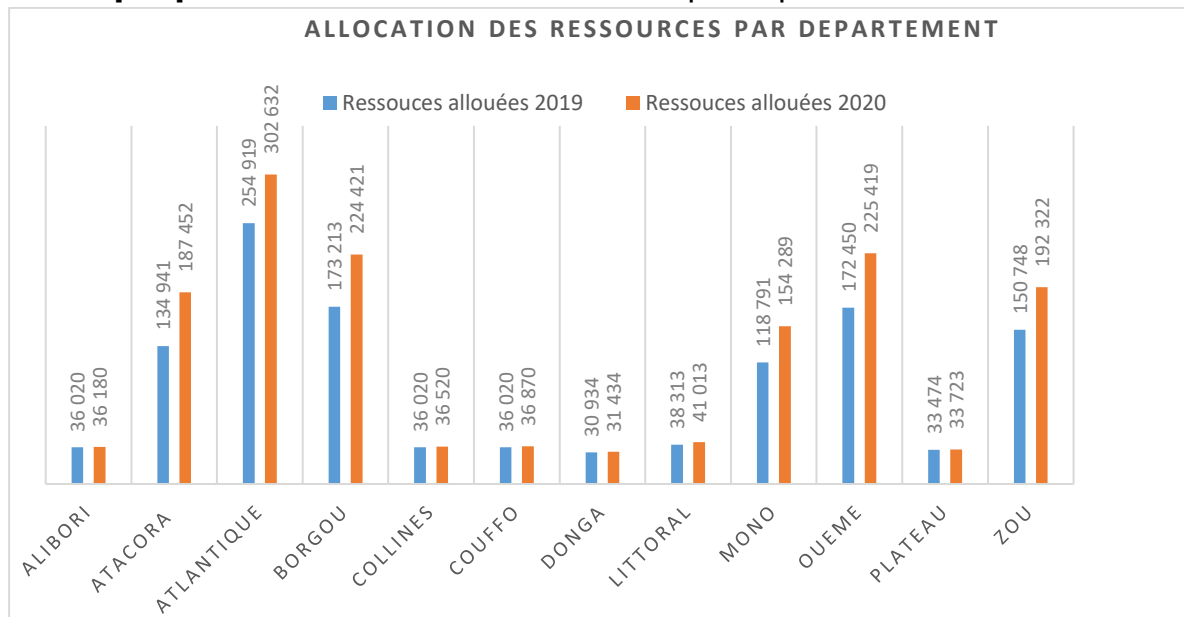
Source : PAP-MASM-2020/version finale avant revue 30/06/2020 après réallocation budgétaire

Les dépenses du personnel viennent en tête avec 21.21% ; suivies respectivement des subventions 20.20%, des dépenses de transfert 20.11%, des dépenses en capital 19.80% et des dépenses en achat de biens et services 17.22%. Les BESA ferment le tableau avec 1.45%.

C'est vrai que la main d'œuvre est indispensable pour l'exécution des différents programmes. Mais s'il arrive que ces dépenses supplantent toutes les autres dépenses, cela laisse libre cours à l'imagination. Il faut que le gouvernement prenne en compte cet aspect des programmes pour étude.

2.3.1 Répartition des allocations par département

Graphique 3 : Présentation des allocations par département



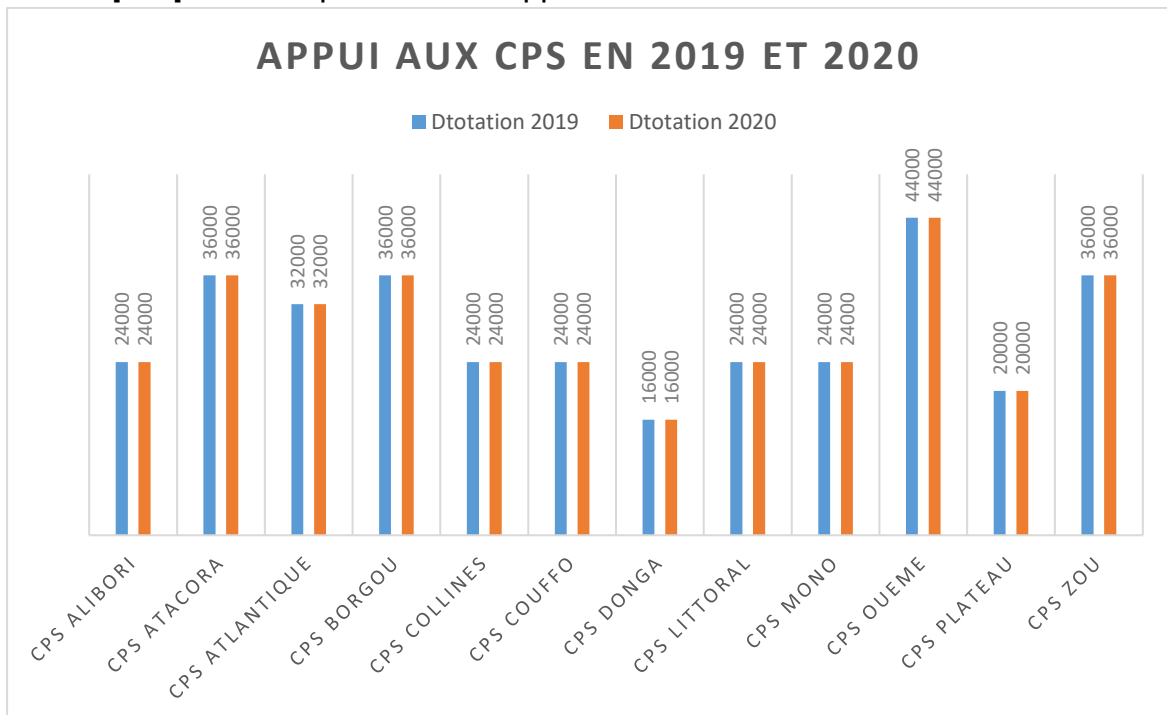
Source : Budget MASM 2020

Le présent graphique fait le point des dotations aux Directions Départementales de la Famille et des Affaires Sociales (DDFAS) des 12 départements au titre de l'année 2020, en comparaison avec les dotations de 2019.

Au regard de ce graphique, on observe que les dotations de 2020 sont à la hausse dans tous les départements par rapport à celles de 2019. Nous pouvons retenir que les départements de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Borgou sont respectivement à plus de 300 000 000, 225 000 000 et 224 000 000. Le Zou, l'Atacora et le Mono sont à plus de 190 000 000, 187 000 000 et 154 000 000. Les autres sont entre 31 000 000 et 41 000 000 FCFA.

2.3.2 Répartition des appuis aux Centres de Promotions Sociales (CPS)

Graphique 4 : Répartition des appuis aux CPS en 2019-2020.

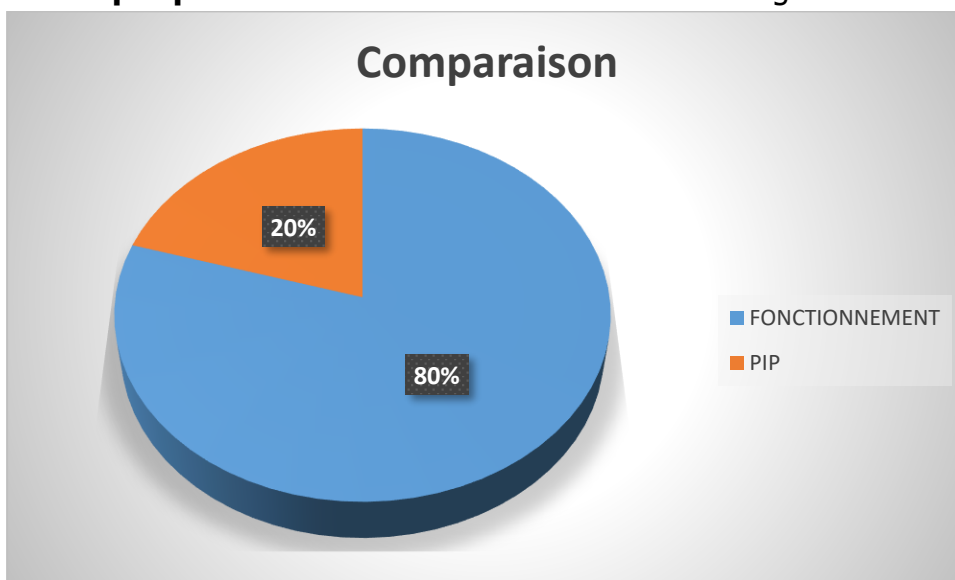


Source : Budget MASM 2020

Entre 2019 et 2020 les appuis aux Centres de Promotions Sociales n'ont pas évolués. Nous souhaitons ici que les appuis ne soient pas égaux mais plutôt équitables d'un département à l'autre tenant compte du niveau de vulnérabilité bien que le nombre de CPS est fonction de la popularité par département, les besoins n'étant pas les mêmes.

2.3.3 Part du PIP par rapport au fonctionnement dans le budget 2020

Graphique 5 : PIP et fonctionnement dans le budget.



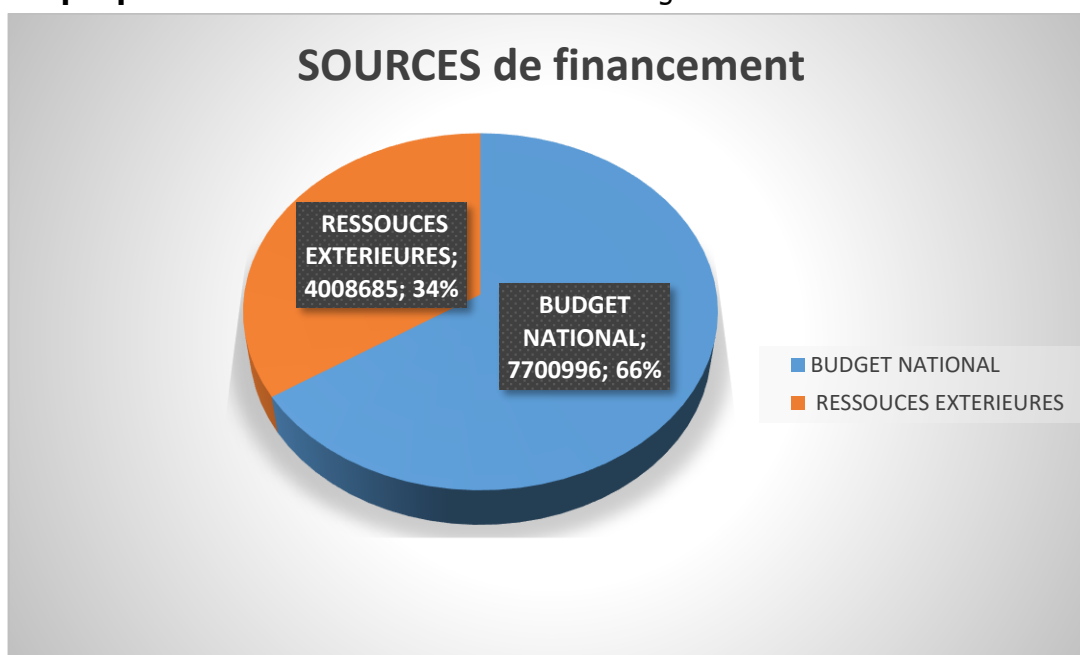
Source : Budget MASM 2020 après réallocation.

Les dépenses de fonctionnement font 80% contre 20% pour le Programme d'Investissement Public.

On observe ici que le fonctionnement fait près de quatre fois l'investissement alors que c'est ce dernier qui profite aux populations. Initialement prévu pour 1 725 000 000, le PIP est passé à 1 525 000 000 après réallocation budgétaire. C'est à croire que la dotation initiale était à la hausse. Dans ces conditions et pour toutes proportions gardées, les budgets sectoriels vont beau s'accroître mais les efforts ne seront pas perceptibles. Vivement que ce soit corrigé.

2.4 Sources des financements

Graphique 6 : sources des financements du budget 2020 du MASM



Source : PTA-2020/MASM/document synthèse, P4

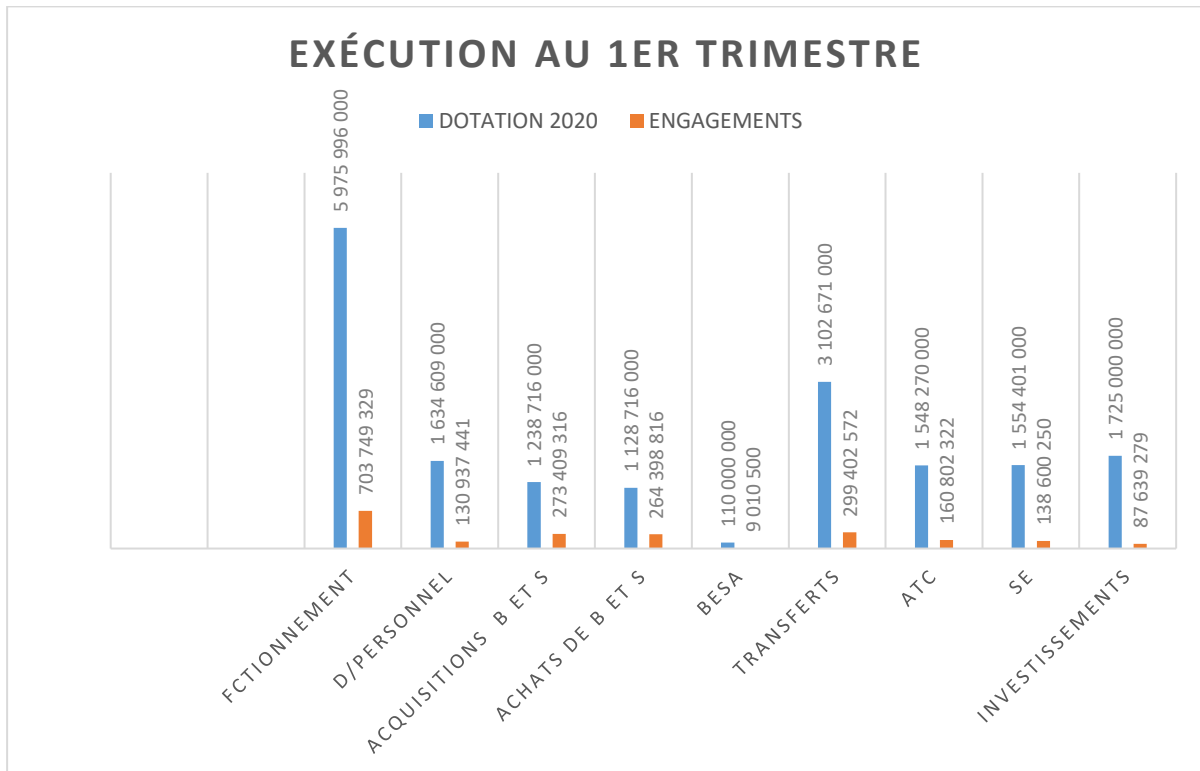
A l'analyse de ce tableau, il ressort que le budget du MASM au titre de l'année 2020 financé par le budget national est de 7 700 996 et de 4 008 685 (en millier de FCFA), en terme de ressources extérieures toutes catégories confondues.

III. Point d'exécution du budget du MASM au premier trimestre 2020

Cette partie du document fait le point de l'exécution financière et physique du budget 2020 au 31/03/2020. Elle fait observer également les écarts entre prévision et réalisations de 2020 puis entre 2019 et 20220.

3.1 Exécution par nature économique

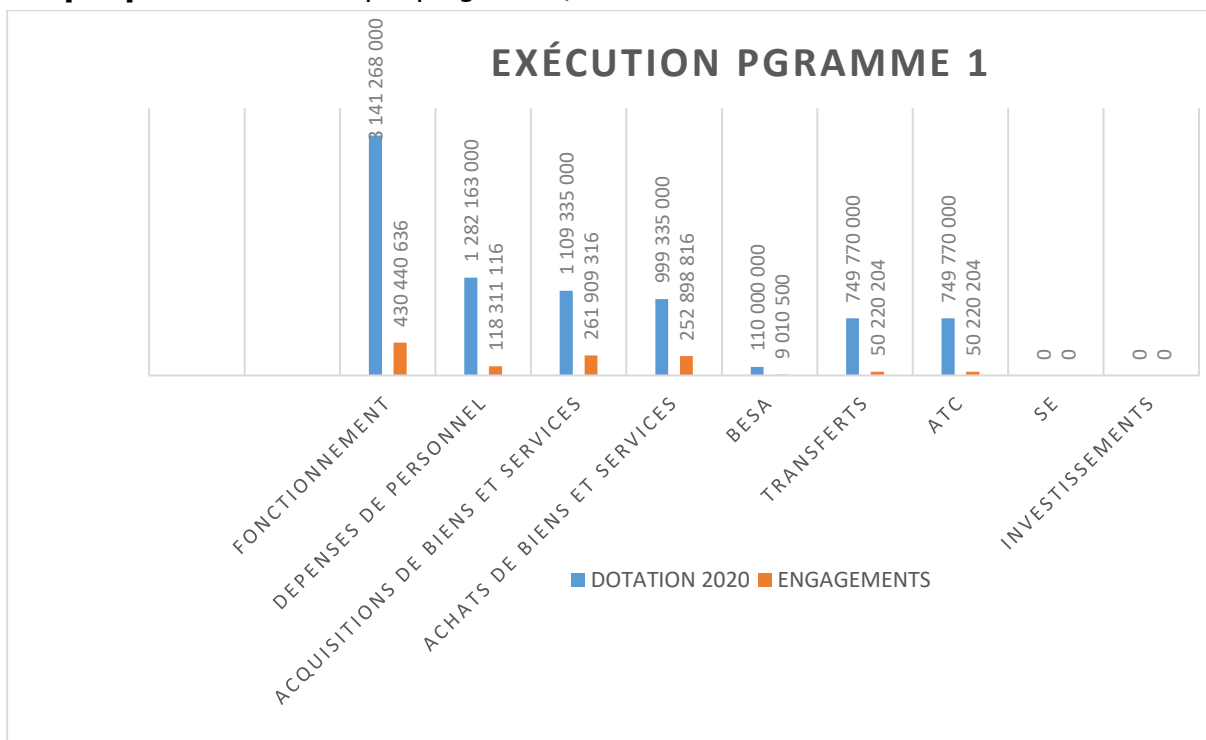
Graphique 7 : Exécution par nature économique des dépenses du MASM.



Source : MASM/ Point d'exécution financière du BN 2020 par rubrique au 31/03/2020

3.2 Exécution par programme budgétaire

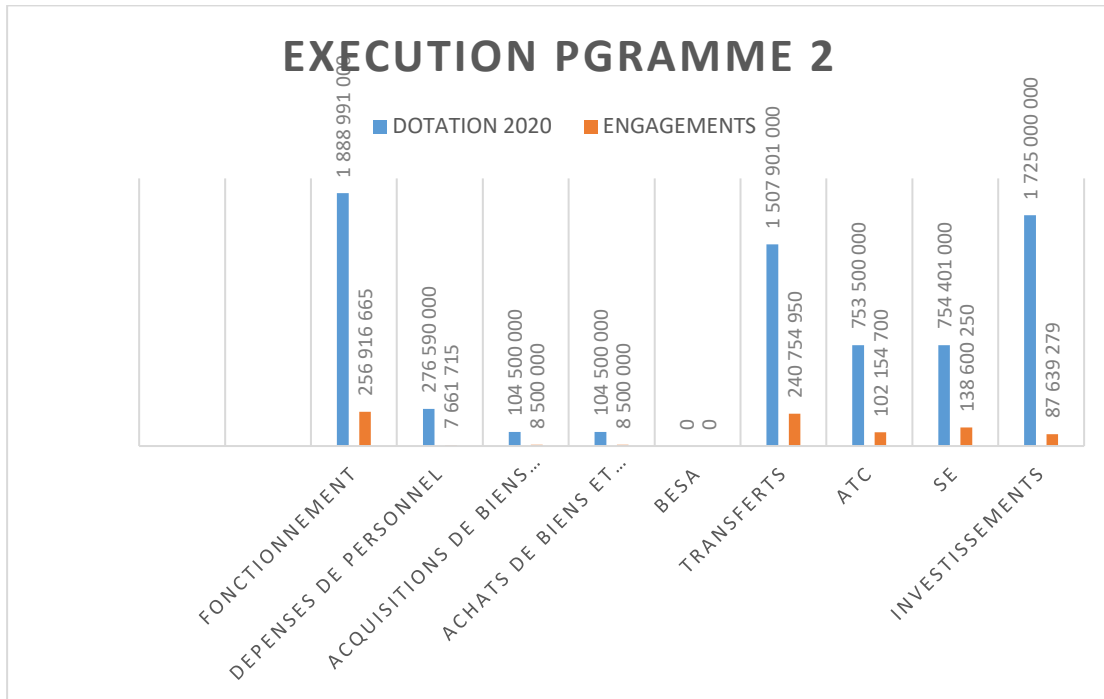
Graphique 8 : Exécution par programme/ 1



Source : MASM/ Point d'exécution financière du BN 2020 par rubrique au 31/03/2020.

Le taux d'exécution (base engagement) du programme 1 est de 13.70%

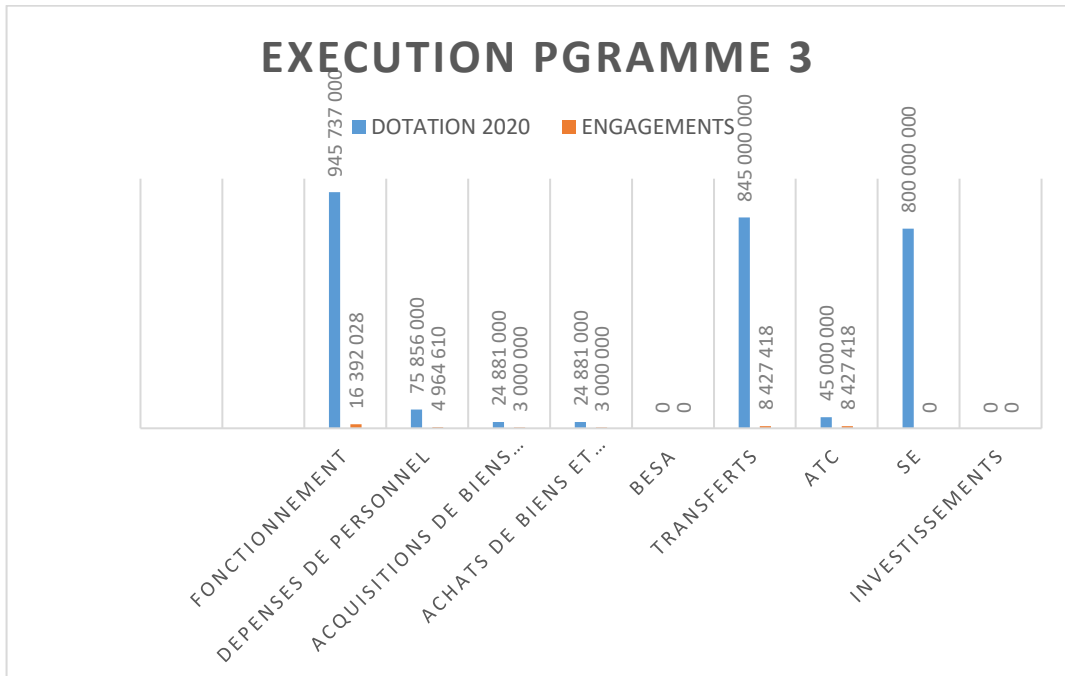
Graphique 9 : Exécution par programme/2



Source : MASM/ Point d'exécution financière du BN 2020 par rubrique au 31/03/2020

Le taux d'exécution (base engagement) du programme 2 est de 9.53%

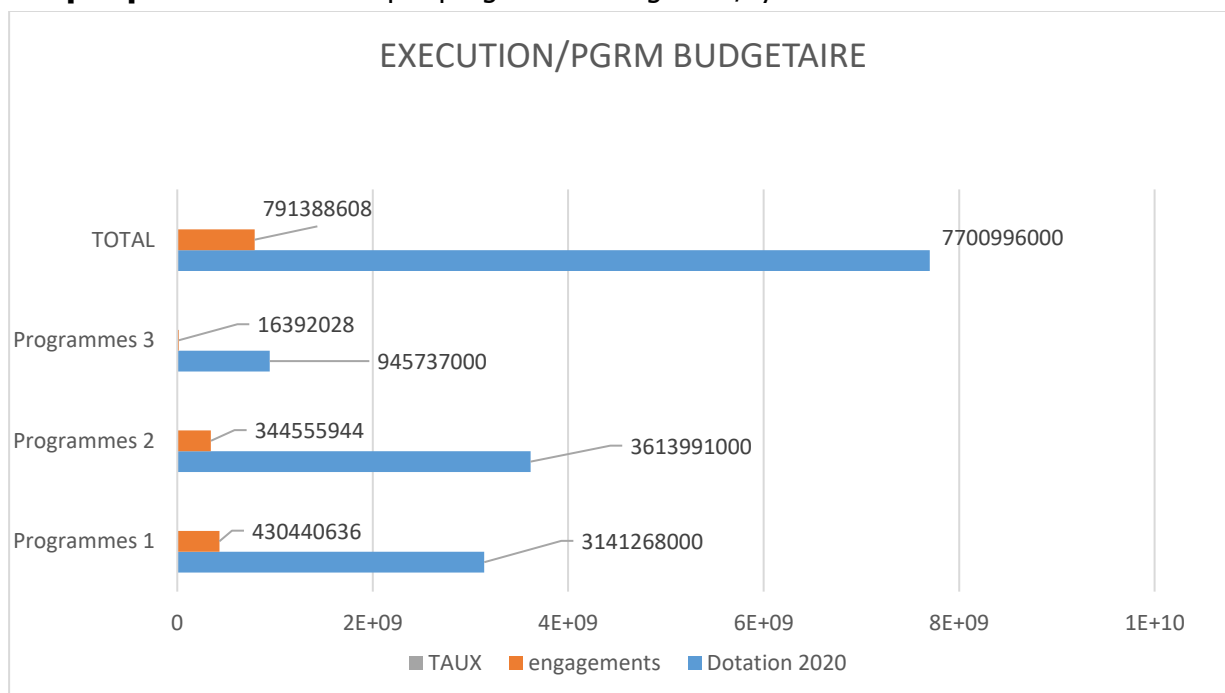
Graphique 10 : Exécution par programme/ 3



Source : MASM/ Point d'exécution financière du BN 2020 par rubrique au 31/03/2020

Le taux d'exécution (base engagement) du programme 3 est de 1.73% et est très faible par rapport aux programmes 1 et 2.

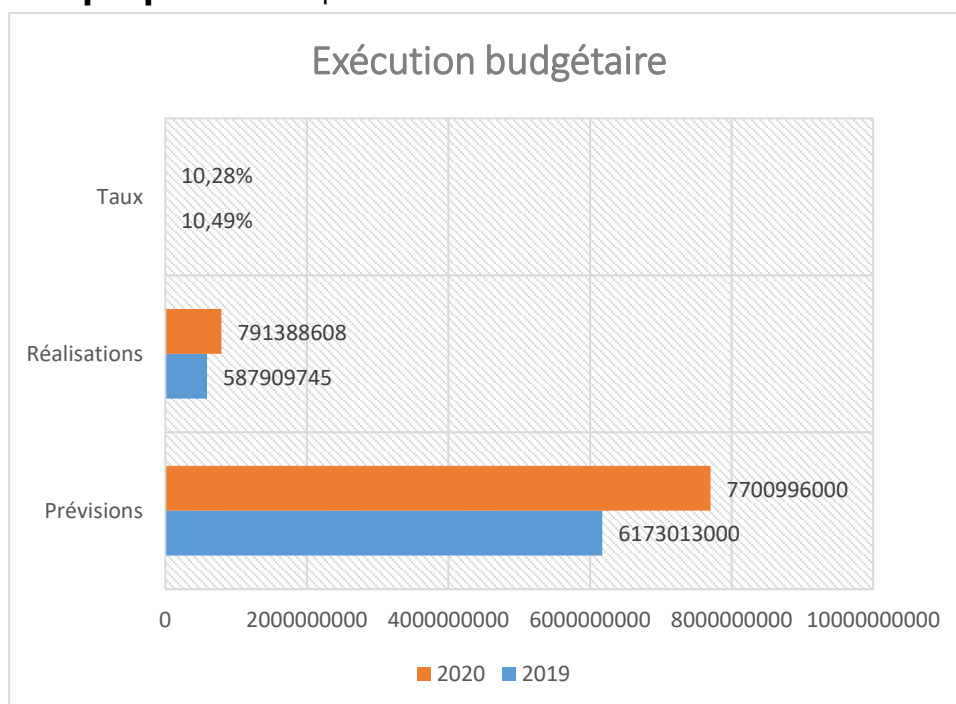
Graphique 11 : Exécution par programme budgétaire/synthèse.



Source : MASM/ Point d'exécution financière du BN 2020 par rubrique au 31/03/2020

Pour une réalisation globale de 791 388 608 à fin mars 2020, le Taux d'Exécution Financière (TEF) est de **10,28%**. Le Taux d'Exécution Physique (TEP) n'est pas calculé à fin mars 2020. Le faible taux d'exécution est lié au retard de la validation du PTA intervenue le 07/03/2020 et à la COVID-19.

Graphique 12 : Comparaison des niveaux d'exécution entre 2019-2020.

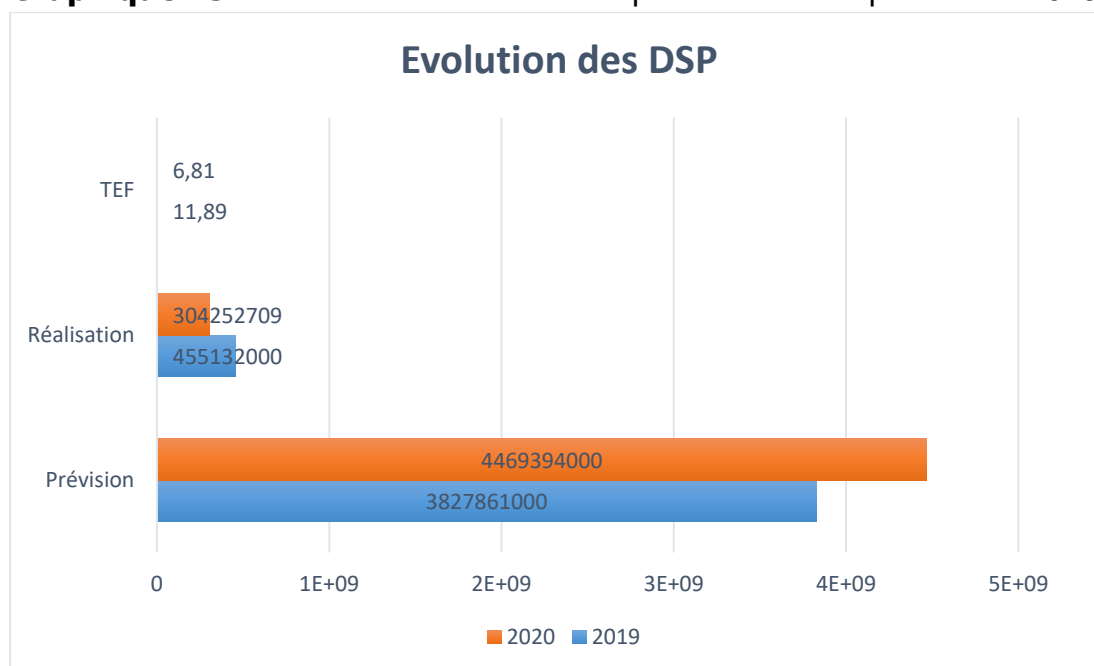


Source : MASM/ Point d'exécution financière du BN 2020 par rubrique au 31/03/2020

Il faut remarquer ici que la prévision budgétaire de 2020 est à la hausse de 1 527 983 000 par rapport à celle de 2019 qui était de 6 173 013 000. Bien que négligeable, le taux de réalisation de 2020 est en baisse par rapport à 2019 soit respectivement 10.28% contre 10.49% ; malgré cette hausse. L'analyse serait aussi plus réaliste si la part des allocations par trimestre était connue.

3.3 Niveau d'exécution des dépenses sociales prioritaires

Graphique 13 : Niveau d'exécution des dépenses sociales prioritaires 2019-2020



Source : MASM/ Point d'exécution financière du BN 2020 par rubrique au 31/03/2020

Le niveau d'exécution des dépenses sociales prioritaires à fin mars 2020 est de 6, 81 % contre 11, 89 % pour 2019. Sur une allocation de 4 469 394 000, seulement 304 252 709 ont été réalisés. Alors même que ces dépenses sociales prioritaires sont censées être réalisées à 100 %. Le taux d'exécution physique n'est pas calculé à la fin mars 2020. Vivement que le retard, quoique justifiable, soit rattrapé au cours des trimestres suivants.

IV. Difficultés rencontrées dans l'exécution du PTA du MASM au 1er trimestre 2020

4.1 Les difficultés liées aux dépenses sociales prioritaires

Le retard dans le démarrage du PTA est la raison principale du faible taux d'exécution. Vu qu'il a été validé finalement le 07/03/2020, sa mise en œuvre a duré moins d'un mois au cours du premier trimestre 2020.

4.2 Les impacts de la COVID-19 sur la mise en œuvre du PTA 2020

L'avènement de la COVID-19 a eu beaucoup d'impacts sur la mise en œuvre du PTA 2020. A cause de cette pandémie, les bouleversements sont notés dans la mise en œuvre du PTA 2020. Entre autres, certaines activités sont :

- reportées ;
- suspendues ou même ;
- annulées.

Ces situations expliquent davantage le faible taux d'exécution évoqué supra.

V- Stratégie et mesures correctrices envisagées ou mise en place pour améliorer l'exécution du PTA au prochain trimestre 2020

Comme stratégie et mesures correctrices envisagées ou mise en place pour améliorer l'exécution du PTA au prochain trimestre 2020, il y a eu les éléments ci-après :

- Les TDR des activités ont été revus pour prendre en compte les contraintes liées à la COVID-19 ;
- le réaménagement du PTA ;
- Le PTA des directions départementales ont été revues.

Telles sont les stratégies et mesures correctrices envisagées ou mise en place pour améliorer l'exécution du PTA au prochain trimestre 2020.

Recommandation

MASM

- que des stratégies appropriées soient trouvées pour la mise en œuvre des activités annulées, suspendues pour le bonheur des bénéficiaires;
- le réaménagement du PTA tenant compte des contraintes de la COVID-19

SWB

- Plaidoyer pour l'augmentation des appuis aux CPS d'une année à l'autre en fonction du budget global à l'endroit du gouvernement;
- Plaidoyer à l'endroit du gouvernement pour révision à la hausse du montant des PIP ;
- Plaidoyer à l'endroit du BAI pour que le PTA soit validé à temps.

Conclusion

Le suivi de l'exécution du budget du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) au premier trimestre 2020 a révélé un faible niveau d'exécution dû essentiellement à deux faits majeurs à savoir :

- Le retard dans la validation du PTA par le BAI intervenue le 07/03/2020,
- L'avènement de la COVID -19 (ayant amené au report, suspension voire annulation des activités données).

Tels sont les faits majeurs qui justifient le faible taux d'exécution du budget en général et des dépenses sociales prioritaires en particulier à fin mars 2020. Toutefois, des mesures correctrices sont déjà prises ou envisagées pour corriger les choses au deuxième trimestre 2020.